

RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00077

Numéro SIREN : 344 525 613

Nom ou dénomination : SOCIETE D'ETUDES ET REALISATIONS DE TRAVAUX
ELECTRIQUES S E R T E L E C

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2020 sous le numéro de dépôt 1107

Greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/1107

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : SOCIETE D'ETUDES ET REALISATIONS DE TRAVAUX ELECTRIQUES S E R T E L E C

Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration

N° SIREN : 344 525 613

N° gestion : 1988 B 00077



SERTELEC

Société par actions simplifiée
au capital social de 38.250 euros
Siège social : 681, Rue de la Ferme Larrouquère - ZI
40000 MONT DE MARSAN
344.525.613 RCS MONT DE MARSAN

* *
*

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 20 MARS 2020

L'an deux mil vingt,

Le vingt mars,

A 10 heures,

La Société COTRELEC, associée unique de la Société SERTELEC, Société par actions simplifiée au capital de 220.881 euros, dont le siège social se situe 681, rue de la Ferme de Larrouquère 40000 MONT DE MARSAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN sous le numéro 395.334.519, représentée par Monsieur Patrick BOULOUIS agissant en qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société,

En présence de la société COTRELEC, représentée par Monsieur Patrick BOULOUIS, Présidente.

Monsieur Jacques CASSAGNE, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par la société COTRELEC, représentée par Monsieur Patrick BOULOUIS, Présidente.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation dudit rapport,
- Mention des conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce qui se sont poursuivies,
- Nomination de commissaire aux comptes titulaire,

Page 1 sur 5

PB

- Non remplacement de commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* *
*

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2019 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 410.221,38 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 11.576 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 3.858,63 euros.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 410.221,38 euros de la manière suivante :

ORIGINE DU RESULTAT

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE410.221,38 EUROS

DISPONIBLE.....410.221,38 EUROS

A TITRE DE DIVIDENDES A L'ASSOCIEE.....410.000,00 EUROS

SOLDE..... 221,38 EUROS

AFFECTATION AU COMPTE "AUTRES RESERVES"..... 221,38 EUROS

Le solde de 221,38 euros est affecté en totalité au compte "autres réserves" qui est ainsi porté de 1.131.232,35 euros à 1.131.453,73 euros.

Les capitaux propres s'élèveraient à un montant de 1.173.528,73 euros.

Le dividende unitaire est donc de 1.640 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 20 mars 2020.

Page 2 sur 5

V/D

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice clos le 30 septembre 2018			380.000
Exercice clos le 30 septembre 2017			385.000
Exercice clos le 30 septembre 2016			360.000

TROISIEME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Par ailleurs, les conventions suivantes, visées à l'article L.227-10 du code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé et seront mentionnées dans le registre des décisions :

SOCIETE CONCERNEE	PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS	NATURE - OBJET-MODALITE DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) COMPTABILISEES
COTRELEC	SAS COTRELEC - Associé	Honoraires comptables	(14.817)
COTRELEC	SAS COTRELEC - Associé	Sous-location immobilière	(81.112)
COTRELEC	SAS COTRELEC - Associé	Intégration fiscale	(153.138)
COTRELEC	SAS COTRELEC - Associé	Intérêts de compte courant	13.457
COTRELEC	SAS COTRELEC - Associé	Intérêts Trésorerie centralisée	6.961

Page 3 sur 5

14

COTRELEC	SAS COTRELEC – Associé	Assurance IFC AXA	(12.477)
COTRELEC	SAS COTRELEC – Associé	Remboursement IFC (MME CASAS)	10.980

QUATRIEME DECISION

L'associée unique prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jacques CASSAGNE à l'issue de la présente assemblée.

L'associée unique décide de nommer, comme nouveau Commissaires aux comptes titulaire, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, sous le n° 494 030 182, dont le siège social est sis 68 Quai de Paludate, 33800 BORDEAUX prise en la personne de Madame Quitterie LENOIR ou Madame Sophie LOUVEAU, domiciliée en cette qualité au dit siège.

La COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'aucune incompatibilité ou interdiction ne s'opposait à sa nomination.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur David BASLE à l'issue de la présente assemblée et décide de ne pas nommer de nouveau Commissaires aux comptes suppléant.

SIXIEME DECISION

L'associée unique confère, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président de la Société aux fins d'exécution de la/des décision(s) adoptée(s) et d'en aviser, si nécessaire, le(s) commissaire(s) aux comptes, et tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* *
*


De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.


Page 4 sur 5

PS

Le Président (*)
La Société COTRELEC
Représentée par Monsieur
Patrick BOULOUIS

L'associée unique (*),
La Société COTRELEC
Représentée par Monsieur
Patrick BOULOUIS

Paraphe	Signature
PB	

Paraphe	Signature
PB	

(*) *Paraphe au bas de chaque page, et signature et paraphe sur la dernière*

Page 5 sur 5

PB



